



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 42, 94 e), 95 a), 101, 102, 110, 112, 116,
117, 118, 119, 122, 153, 169 et 179 de l'ordre du jour

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale qui sera consacrée
en 2001 au suivi du Sommet mondial pour les enfants**

**Développement durable et coopération économique internationale :
application des décisions de la Conférence des Nations Unies
sur les établissements humains (Habitat II)**

**Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21
et Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21**

**Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question
du financement du développement à l'échelon intergouvernemental**

Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Promotion et protection des droits de l'enfant

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier
de l'Organisation des Nations Unies**

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies**

**Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies**

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives
aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

**Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine
et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects**

**Lettre datée du 5 octobre 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration ministérielle adoptée à l'occasion de la vingt-quatrième Réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue au Siège de l'ONU, le 15 septembre 2000.

Au nom du Groupe des 77, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre des points 42, 94 e), 95 a), 101, 102, 110, 112, 116, 117, 118, 119, 122, 153, 169 et 179.

L'Ambassadeur,
Président du Groupe des 77
(Signé) Arthur C. I. **Mbenafo**

**Annexe de la lettre datée du 5 octobre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à la vingt-quatrième Réunion
annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77,
New York, 15 septembre 2000**

Nous, Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 et de la Chine, rassemblés à la vingt-quatrième Réunion annuelle au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 15 septembre 2000,

a) Réaffirmons la Déclaration du Sommet du Sud (A/55/74, annexe I). Nous nous engageons à assurer l'application rapide et effective du Programme d'action de La Havane (A/55/74, annexe II) et des autres décisions adoptées par le Sommet;

b) Remercions le Gouvernement et le peuple cubains d'avoir accueilli le premier Sommet du Sud à La Havane, du 10 au 14 avril 2000. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour les excellents arrangements qui ont été pris et qui ont contribué au succès du Sommet;

c) Exprimons notre profonde satisfaction de la direction inspirée du Président du Groupe des 77 à New York et du dévouement du personnel du secrétariat en ce qui concerne la préparation et l'organisation du Sommet du Sud, et nous engageons à assurer l'application rapide et efficace des dispositions du suivi institutionnel du Programme d'action adopté par le Sommet du Sud, visant à restructurer le Bureau du Président du Groupe des 77 à New York pour en faire un secrétariat exécutif cohérent, et demandons instamment à tous les États Membres de fournir un appui généreux au processus en cours en versant leurs contributions financières annuelles dans les délais prévus, comme convenu dans le Programme d'action de La Havane;

d) Exprimons notre gratitude à nos chefs d'État et de gouvernement pour les efforts déployés par les cinq chefs d'État et de gouvernement en vue de faciliter l'application des autres décisions prises par le Sommet;

e) Décidons de créer un groupe de travail spécial du Groupe des 77 à composition non limitée, afin d'examiner les modalités de l'application et du suivi du Programme d'action de La Havane et des autres décisions. Le Groupe de travail sera chargé d'élaborer des recommandations sur la mise en oeuvre de toutes les décisions du Sommet, ainsi que sur les propositions contenues dans la version actuelle et la version définitive du rapport des cinq chefs d'État et de gouvernement. Nous lui demandons de présenter son rapport au Président du Groupe des 77 à New York d'ici février 2001;

f) Accueillons avec satisfaction les progrès réalisés par le Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est réuni à New York, du 24 au 28 juillet 2000. Nous souscrivons pleinement à la proposition tendant à convoquer une réunion du Comité préparatoire, afin d'examiner les questions en suspens, en plus des deux réunions initialement approuvées par l'Assemblée générale. Nous demandons instamment à la communauté internationale de prendre des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, en ce qui concerne notamment l'éradication de la pauvreté,

l'application équitable des accords de l'Organisation mondiale du commerce, le renforcement des capacités, le libre accès de leurs exportations aux marchés mondiaux, l'annulation de la dette, l'augmentation de l'aide publique au développement et les incitations visant à accroître les courants d'investissements étrangers directs vers les pays les moins avancés;

g) Réaffirmons que nous sommes résolus à contribuer au succès de la réunion intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement prévue en 2001. Les membres du Groupe devraient continuer à participer activement et effectivement aux travaux du Comité préparatoire et aux réunions régionales, ainsi qu'à la conférence elle-même, afin d'examiner, dans une perspective globale, les questions nationales, internationales et systémiques relatives au financement du développement. Nous demandons également la participation active de toutes les parties intéressées à ladite conférence, afin d'améliorer le financement du développement et d'orienter le système financier international vers le développement, notamment par le biais d'une large participation des pays en développement;

h) Soulignons l'importance de l'examen quinquennal du Programme pour l'habitat, prévu en juin 2001. Nous nous efforcerons d'améliorer la coordination entre les membres du Groupe, afin de présenter une position unifiée lors du processus préparatoire et de la session extraordinaire;

i) Soulignons que nous sommes résolus à contribuer au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 sur l'examen décennal de l'application du Plan d'action adopté par le Sommet mondial pour les enfants. Le Groupe devrait participer pleinement au processus et à la session extraordinaire, afin d'améliorer la vie des enfants dans les pays en développement;

j) Réaffirmons l'importance de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud, du 31 août au 7 septembre 2001. Nous sommes résolus à assurer le succès du processus préparatoire et de la Conférence elle-même, et demandons à la communauté internationale de contribuer à la réalisation de ses objectifs;

k) Exprimons notre profonde préoccupation devant la progression du virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) et d'autres maladies contagieuses dans le monde entier, et en particulier dans les pays en développement et l'Afrique subsaharienne. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 54/283, en date du 5 septembre 2000, dans laquelle cette dernière a décidé de convoquer une session extraordinaire afin d'examiner le problème du VIH/sida sous tous ses aspects et d'y faire face. Nous demandons que cette session se tienne à une date appropriée, compte tenu de la nécessité d'examiner d'urgence ce problème et d'assurer une participation entière et effective de tous les pays;

l) Exprimons notre préoccupation devant l'absence de progrès dans la mise en oeuvre des principes adoptés et des engagements pris à Rio de Janeiro, notamment dans des domaines comme l'octroi de ressources financières et le transfert de technologies non polluantes à des conditions concessionnelles. Nous soulignons la nécessité de concentrer la préparation du suivi décennal de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement sur l'identification des problèmes et des contraintes rencontrés dans la mise en oeuvre de ces engagements et

principes, et la mise au point de mécanismes et de mesures permettant de remédier à la situation. Nous soulignons que cet examen ne devrait pas entraîner une renégociation d'Action 21 mais qu'il devrait permettre d'identifier les domaines dans lesquels de nouvelles mesures sont nécessaires et les sources de financement qui faciliteraient leur application;

m) Demandons que soit mis en place un processus intergouvernemental qui permettrait d'examiner et d'élaborer des directives et des règles d'engagement appropriées du secteur privé avec le système des Nations Unies, y compris l'initiative d'un pacte mondial lancée par le Secrétaire général;

n) Réaffirmons notre vive préoccupation devant les difficultés financières chroniques de l'ONU, dues principalement au fait qu'un petit nombre de pays développés, en particulier le principal contribuant, n'acquittent pas leurs contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix dans leur intégralité, dans les délais fixés et sans conditions;

o) Réaffirmons que le principe de la « capacité de paiement » est le critère fondamental régissant la répartition des dépenses de l'Organisation et soulignons, dans ce contexte, que, dans le cas des pays en développement, le calcul ne devrait pas être effectué à un taux supérieur à leur capacité de paiement, du fait d'ajustements du barème des quotes-parts;

p) Réaffirmons que les principes et directives régissant la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix approuvés par l'Assemblée générale devraient constituer la base de tout examen du barème des quotes-parts concernant les opérations de maintien de la paix;

q) Soulignons que les ressources proposées par le Secrétaire général pour le budget de l'ONU devraient correspondre au volume des ressources nécessaires à la pleine application de tous les programmes et activités dont l'exécution a été demandée;

r) Soulignons que le temps imparti à l'examen de toutes les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies lors de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale devrait être suffisant;

s) Approuvons le rapport de la quinzième Réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Gerrero (document G-77/AM(XII)/2000/2), qui a été présenté conformément aux directives régissant l'utilisation du Fonds, et souscrivons à ses recommandations. Nous exprimons notre gratitude au Président du Comité d'experts pour sa direction éclairée et sa détermination, et notre satisfaction des résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale;

t) Approuvons l'état financier du compte du Groupe des 77 pour la coopération économique entre pays en développement (document G-77/AM(XII)/2000/3), soumis par le Président du Groupe. Nous demandons à tous les membres du Groupe des 77 de verser des contributions généreuses au compte, en application de la décision contenue dans le Programme d'action de La Havane adopté par le Sommet du Sud qui s'est tenu à La Havane du 10 au 14 avril 2000.